

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 18/02/2022 L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Nombre de membres en exercice : 37 **Etaient présents,**
Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHESNAIS Joël, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, EUVELINE Jacques, Gaignon Loïc, GRANDIN Philippe, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Nombre de présents : 31 **Membre titulaire représenté par son suppléant** : M. COUPEL Christian

Nombre de votants : 36 **Absent excusé** : M. LERAY Christophe

Présents par procuration : Mmes MM. BLOUET Jean- Pierre (pouvoir à M. PETITJEAN), CHEVALIER Manuela (pouvoir à Mme ADDA), DARGENT Michel (pouvoir à Mme BOURREE), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à Mme MOREL-GILLOT), HAIRIE François (pouvoir à M. TURCAN Philippe)

Secrétaire de séance : M. LEROUX Éric

CULTURE ET MEDIATHEQUES

Remboursement des billets suite à l'annulation de spectacles

La pandémie de Covid 19 continue d'impacter fortement le monde culturel avec de nombreuses annulations de spectacles de dernière minute en raison de cas de covid détectés dans les équipes artistiques et techniques.

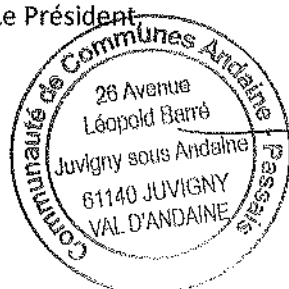
La Saison Culturelle Partagée n'est pas épargnée par ces annulations. Ce fut le cas pour le spectacle VIDA du 2 février 2022 et cela risque de se reproduire dans les semaines et mois à venir.

Les spectacles annulés, seront, en accord avec nos partenaires Rezzo 61 et Le Préau, Centre Dramatique National de Vire, reportés sur la saison en cours ou 2022/2023. Néanmoins, en cas, d'impossibilité des personnes à se rendre aux spectacles aux nouvelles dates proposées ou sur simple demande des intéressés, il convient de rembourser les places.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le remboursement des billets de spectacles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,
 Le Président



Accusé de réception en préfecture
 061-200068443-20220224-202248-DE
 Date de télétransmission : 02/03/2022
 Date de réception préfecture : 02/03/2022